

Comme ce fichier est disponible  
librement sur Internet, nous avons  
enlevé le nom du signataire

Erde, le 24 juillet 2020

**Commune de Conthey**  
Service édilité & urbanisme  
Route des Peupliers 8  
**1964 Conthey**

**Opposition individuelle au projet de pose d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ERDP, parcelle n° 14'133, propriété de la Société de Musique L'Edelweiss – Erde, folio 218, au lieu-dit Baudet, en zone ZCIP A/: zone de constructions et d'installations publiques, coord. 2'588'693/1'120'594.**

**Enquête publique ouverte du 26 juin 2020 au 26 juillet 2020.**

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Je m'oppose au projet de pose d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ERDP. Je suis légitimé à faire opposition en qualité de propriétaire résidant à 125m de ce projet d'antenne.

En premier lieu, je constate que la demande d'autorisation de construire déposée par Swisscom SA est viciée. En effet, le formulaire mis à l'enquête publique a été signé par une seule personne s'agissant de la requérante. Outre le fait qu'il est ainsi impossible de déterminer si cette personne a le droit de signature, force est de constater en plus que cette unique signature ne suffit de toute manière pas, la société ne pouvant être engagée que par signature collective à deux (cf. extrait du Registre du Commerce trouvé sur Zefix).

Par ailleurs, le dossier est lacunaire et ne permet pas aux personnes intéressées de se faire une idée précise des impacts des projets sur l'environnement. En effet, s'il existe bien des schémas indiquant la variation du rayonnement en fonction de la distance à la source, cette distance n'est justement pas indiquée. Par ailleurs, le formulaire de construction mentionne que la parcelle sur laquelle doit prendre place l'antenne téléphonique est partiellement en air forestière mais celle-ci n'a pas été reportée sur le plan. En outre, Swisscom SA n'a pas indiqué le périmètre qui allait être couvert par cette nouvelle antenne. Enfin, j'ai relevé que, selon le formulaire de demande, Swisscom SA serait titulaire d'un droit réel limité sur la parcelle propriété de la Société de musique l'Edelweiss. Toutefois ce droit n'apparaît nulle part

sur l'extrait du Registre Foncier joint au dossier d'enquête publique. Ainsi, mis à part la question de la propriété de la future antenne, se pose celle de l'exactitude des informations contenues dans les pièces déposées à l'enquête publique. Le droit d'être entendu n'est pas respecté car le dossier de mise à l'enquête publique ne comprend pas les explications nécessaires à la vérification des impacts du projet sur l'environnement.

Sur le fond, je suis perplexe concernant le lieu choisi pour implanter cette nouvelle installation. En effet, l'endroit choisi se situe à proximité du terrain de football, de la salle de répétition et de concert de l'Edelweiss, de la crèche-UAPE et de l'école, soit des lieux fréquentés et sensibles. Je laisse à la Commune le soin de vérifier la conformité de la construction prévue avec le plan d'affectation des zones.

En sus, j'évoque ici l'argument esthétique. En effet, ce projet d'antenne va dénaturer cette zone encore épargnée sur Erde. La vue sur la plaine du Rhône se trouve fortement mise à mal depuis de nombreuses habitations dont la mienne. Je trouve fortement dommageable qu'à Erde nous avons encore à supporter l'éventuelle implantation d'une antenne, étant donné qu'il y en a déjà une au nord du Village et que notre village est traversé par des pylônes à haute tension.

En Suisse, depuis 2012, les Médecins pour l'environnement (MfE qui compte plus de 1500 membres) ne cessent de nous avertir du danger des ondes électromagnétiques et de l'électrosmog qui en résulte. Ils nous appellent dans leur charte publiée en juin 2020 à :

1) User rigoureusement du principe de précaution pour la téléphonie mobile et son utilisation.

2) Recherche indépendante sur les risques sanitaires dus à la téléphonie mobile avec monitoring de l'exposition et de ses effets sanitaires (monitorage santé).

3) Renforcer le niveau de protection pour les riverains d'antennes; minimiser le rayonnement de téléphonie mobile (desserte intérieure/extérieure séparée).

4) Moratoire pour les ondes millimétriques pour la 5G et le WLAN; règles d'exécution conservatives pour les antennes adaptatives.

5) Information transparente axée sur des groupes cibles: «Réduire le rayonnement».

6) Service de consultation de médecine environnementale dirigé par un médecin «Rayonnement non ionisant RNI».

L'OMS a classé, en 2011, les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérogènes pour l'homme.

Le projet aura un impact direct et d'autant plus accru sur ma santé vu que je souffre d'un problème **d'acouphène** depuis l'âge de 20 ans. Un acouphène est une sensation auditive anormale, qui n'est pas provoquée par un bruit extérieur. Selon les personnes, l'acouphène se traduit par un bourdonnement d'oreille, un grincement, une sonnerie grave ou aigüe, un cliquetis ou toute autre gêne se manifestant au niveau de l'oreille. Atteint de ce trouble handicapant et invisible pour l'entourage, je suis d'autant plus inquiet de l'impact qu'aura ce projet sur la santé de ma famille et des mes voisins.

Un certain nombre de facteurs génétiques, certaines maladies, certains médicaments, le bruit ambiant, ou encore l'obstruction de l'une ou des deux oreilles sont autant d'éléments qui peuvent provoquer des acouphènes. **Toutefois les acouphènes peuvent avoir une toute autre cause, qui est bien plus insidieuse : les ondes électromagnétiques.** Force est de constater que peu de personnes font le lien de cause à effet entre les acouphènes qu'elles présentent et leur exposition aux champs électromagnétiques. Les médecins et les professionnels de la santé connaissent certes les acouphènes, mais seule une minorité d'entre eux pense à chercher leur cause dans un problème environnemental. Et comment leur en vouloir ? **Jusqu'à récemment, la charge électromagnétique environnementale était encore maîtrisée. Par contre, aujourd'hui, l'électrosmog invisible qui nous en-**

**ture se densifie au fil des jours et ce brouillard électromagnétique a des conséquences multiples sur la santé humaine.**

Constants ou intermittents (malheureusement chez moi constants), les acouphènes sont un désagrément qui pourrait affecter environ 30 % des adultes à un moment ou un autre de leur vie. Lorsqu'ils se manifestent en continu, les acouphènes peuvent générer irritabilité, fatigue, insomnie, anxiété, voire dépression. Bien réels, ces maux sont trop souvent considérés comme psychosomatiques par l'entourage, alors que le corps médical se trouve parfois démuné. S'il est probable que les acouphènes soient le résultat de plusieurs facteurs cumulés, **ce phénomène trouverait en partie sa cause dans l'environnement de notre époque.**

**Avec l'augmentation de la puissance des ondes et de l'exposition électromagnétique, on voit exploser le nombre de personnes présentant ce type de malaises.** Lorsqu'ils sont provoqués par une surcharge de champs électromagnétiques dans l'environnement d'une personne (proximité d'un émetteur wifi, présence d'un téléphone sans fil de maison « DECT », **présence d'une antenne relais à proximité de l'habitation ou du lieu de travail**), les acouphènes peuvent être réduits par la baisse de la charge électromagnétique. **Si nous pouvons baisser notre exposition à un téléphone sans fil, à un wifi, ... ce n'est pas le cas quand nous habitons à proximité d'une antenne-relais à moins de déménager.**

L'Association Santé Environnement de France (Asef) qui regroupe près de 2500 médecins, a publié en octobre 2011 déjà les résultats d'une étude concernant les effets sur la santé des antennes-relais. Le bilan de cette enquête est une nouvelle fois accablant : **les antennes-relais provoqueraient plusieurs troubles sanitaires dont les acouphènes.** 43 locataires de HLM d'Aix-en-Provence et d'Aubagne, choisis pour la particularité de leur habitation dont le toit abrite entre 12 et 14 antennes, ont été suivis dans le cadre d'une étude de l'Asef. Le résultat est sans appel : les effets indésirables dus à la présence d'antennes-relais dans l'environnement de ces personnes sont nettement plus élevés que la moyenne nationale. **43 % des personnes interrogées se plaignent d'acouphènes (contre 15% des Français), 55 % de troubles du sommeil et 27 % de troubles de la concentration.**

Le docteur Patrice Halimi explique : « Les résultats de cette enquête vont dans le sens de l'étude Borkiewicz publiée en Pologne en 2004 ou encore de l'étude Abdel-Rassoul menée en Egypte en 2007, qui faisaient toutes les deux le lien entre les troubles du sommeil et de la concentration et la proximité des antennes-relais. **On peut également évoquer l'étude Hutter, réalisée par une équipe de chercheurs autrichiens en 2010, qui a démontré le lien entre antennes-relais et acouphènes.**

**La plupart des riverains d'antenne relais qui présentent des acouphènes sont convaincus que leur maux sont dus à ces antennes.** En effet, ils ont constaté que, dans la majorité des cas, leurs acouphènes diminuent, voire disparaissent lorsqu'ils changent de lieu de vie. En effet, 83 % des personnes ayant développé des troubles verraient leurs symptômes s'améliorer après quelques jours passés dans un environnement électromagnétique sain. **Vous imaginez bien qu'il est impossible de changer de lieu de vie à chaque fois qu'une nouvelle antenne est installée dans votre environnement ? On ne peut pas déménager constamment pour se protéger de ces nuisances invisibles ?**

Quelles garanties pouvez-vous m'apporter afin d'être sûrs que mon problème d'acouphène ne va pas s'intensifier avec la pose de cette nouvelle antenne 5G, d'autant plus qu'à Erde il existe déjà une antenne Salt 3G et 4G au nord du village (Sadin/Jaminte)?

Quelles garanties pouvez-vous également m'apporter que cette pose d'une nouvelle antenne ne va pas provoquer des acouphènes parmi d'autres membres de ma famille et de mon voisinage ?

Souffrant de ce problème handicapant et fatiguant au quotidien depuis bientôt 28 ans, je ne souhaite à personne de le vivre, également ni à vous ni à vos familles.

Je n'accepte en aucun cas cette mise en danger de ma santé et de celle de ma famille et de mes voisins. Il serait tout à fait incompréhensible et irresponsable de vouloir forcer les habitants à subir cette mise en danger.

Je suis convaincu que les autorités et tribunaux seront bientôt obligés d'agir, et j'espère que ce ne sera pas, comme dans d'autres cas, après des dommages irréparables. La protection de notre vie et de notre santé est primordiale. Cette protection doit avoir la priorité sur un profit matériel et finalement sur la commodité d'être atteignable à tout moment.

Je suis également père de trois enfants de 7,9 et 11 ans qui seront en permanence soumis à cette pollution électromagnétique contre leur gré vu qu'ils habitent également à 125m de l'antenne et qu'il fréquentent l'école d'Erde ainsi que l'UAPE d'Erde se situant à respectivement 489m et à 460m de cette éventuelle future antenne.

Je tiens ici à préciser que je me suis centré sur l'argument des acouphènes mais j'aurais une quantité d'autres arguments à mettre en avant étant donné que je suis propriétaire d'un bien immobilier qui va perdre de sa valeur vu qu'il est situé à 125m de cette éventuelle future antenne. Je vais rencontrer des difficultés à revendre mon bien et cela me posera même un problème éthique de savoir que les futurs acheteurs de mon bien immobilier se verront exposés à de telles émissions nocives.

Je vous prie donc, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, au vu des considérations développées ci-dessus, d'accepter mon opposition et de refuser le permis de construire cité en titre.

Avec mes respectueuses salutations

Signature

Annexes :

- article de l'illustré du 25 novembre 2018 « Déployer la 5G revient à mener des expériences sur les humains et la nature »
- article de l'illustré du 18 juillet 2019 « Avec la 5G, nous nous sentons comme des cobayes »
- Charte des MfE «Téléphonie mobile et rayonnement», Juin 2020
- Communiqué de presse de l'OMS, 31.05.2011

**Sources des trois études scientifiques mentionnées dans mon argumentaire :**

- Bortkiewicz A, Zmyslony M, Szyjowska A, Gadzicka E, Subjective symptoms reported by people living in the vicinity of cellular phone base stations: review, Med Pr. 2004;55(4):345-51.

- Abdel-Rassoul, O. Abou El-Fateh, M. Abou Salem, A. Michael, F. Farahat, M. El-Batanou-ny, E. Salem, Neurobehavioral effects among inhabitants around mobile phone base stations, NeuroToxicology, Volume 28, Issue 2, March 2007, Pages 434-440

- Hutter HP, Moshammer H, Wallner P, Cartellieri M, Denk-Linnert DM, Katzinger M, Ehrenberger K, Kundi M. Tinnitus and mobile phone use. Occup Environ Med. 2010 Jul 11